

NEWSLETTER AUX MEMBRES (envoyée le mardi 7 juin 2022)

Engagements de Danse Suisse dans la formation de danse

Depuis le 1^{er} juin, la Tanz Akademie Zürich (taZ) fait l'objet de l'attention des médias alémaniques. DIE ZEIT a publié un article repris par différents médias sur la formation de danse à la taZ. Dans DIE ZEIT, plusieurs ancien·nes élèves des cours préprofessionnels et de la formation professionnelle relatent des méthodes pédagogiques inappropriées. Par cette infolettre, nous souhaitons informer nos membres quant aux tâches que Danse Suisse a assumées et continuera d'assumer dans le domaine de la formation de danse et plus particulièrement de la formation professionnelle CFC.

Danse Suisse a pris connaissance avec une grande consternation des reproches relayés ces derniers jours envers la Tanz Akademie Zürich par plusieurs médias. Nous sommes en contact avec les responsables de la Haute école des arts de Zurich (ZHdK) pour obtenir des informations directes sur la situation et saluons expressément le fait que la ZHdK ait initié une enquête administrative, dont nous attendons les résultats.

En tant qu'organisation du monde du travail (Ortra) pour la formation professionnelle initiale de « danseuse/danseur interprète CFC », Danse Suisse a contribué au développement des filières CFC en Suisse et est responsable de la définition des contenus et des objectifs de formation. Dans ce cadre, Danse Suisse a réussi à faire intégrer dans les mesures de protection des jeunes en apprentissage des risques physiques et psychiques nécessitant un accompagnement spécifique pour les danseuses et danseurs en formation. Cela inclut notamment la gestion de situations de surmenage comme le stress avant les représentations, l'apprentissage de techniques de relaxation spécifiques pour préserver sa santé psychique ainsi qu'une alimentation et un comportement alimentaire sains et le respect des pauses.

Danse Suisse s'engage foncièrement pour que l'enseignement de la danse aux enfants, adolescent·es et élèves des formations professionnelles se déroule dans un cadre agréable et favorable à l'apprentissage. Nous avons ainsi mis en œuvre ces dernières années des étapes importantes pour la garantie de la qualité dans l'enseignement et la pédagogie de la danse en créant une commission d'expert·es et en publiant en juin 2021 – en quatre langues – un Code de conduite pour les pédagogues de danse de notre Registre professionnel. L'assemblée générale du 22 mai 2022 a par ailleurs approuvé un règlement d'application en cas de non-respect du Code de conduite. Ce règlement formule également les sanctions possibles allant jusqu'à une radiation du Registre professionnel.

Des conditions de travail éthiques et des rapports respectueux dans la formation et l'activité professionnelle sont des préoccupations centrales de Danse Suisse en tant qu'association des professionnel·les de la danse. Nous continuerons à l'avenir de poursuivre ces objectifs dans l'intérêt de nos membres et de tou·tes les professionnel·les de la danse – sur scène et dans les différentes filières de formation.